

DEPOT LEGAL
Rhône
N° 398

LE RÉVEIL LYONNAIS

JOURNAL QUOTIDIEN REPUBLICAIN RADICAL INDEPENDANT

ABONNEMENTS

| | | | |
|---|------------|----------|-------|
| | Trois mois | Six mois | Un an |
| LYON, RHÔNE, LOIRE, AIN, ISÈRE, SAÔNE-ET-LOIRE. | 5 | 10 | 18 |
| HORS DE CES DÉPARTEMENTS..... | 8 | 16 | 30 |
| ÉTRANGER (Union postale)..... | 12 | 24 | 48 |

On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste

ADMINISTRATION & RÉDACTION

LYON — 8, RUE DES MARRONNIERS, 8 — LYON

ADRESSER TOUTES LES CORRESPONDANCES ET LES ABONNEMENTS

A. M. Tony LOUP, Directeur-Administrateur

ANNONCES

Les Annonces et Réclames sont reçues exclusivement

A Lyon, chez M. Victor FOURNIER, 14, rue Confort
A Paris, chez M. AUDBOURG et C^{ie}, 10, place de la Bourse

BUREAUX DE VENTE : 14, RUE QUATRE-CHAPEAUX

NOS AMBASSADEURS

Chaque fois qu'il arrive un changement gouvernemental, ou qu'une élection vient d'avoir lieu, les graves gazettes ne manquent pas de dire : le bruit court que M. de Saint-Vallier va donner sa démission ; ce à quoi les officieux ripostent : « Nous sommes assurés de bonne source que notre ambassadeur auprès de la cour d'Allemagne n'a nullement l'intention de demander ses lettres de rappel. M. de Saint-Vallier, au dehors, lui seul et c'est assez. Il faut croire que cet ambassadeur a des amis maladroits qui le compromettent en s'imaginant le servir, ou qu'il est l'homme le plus prétentieux qu'il soit dans le monde diplomatique, or, dans l'un ou dans l'autre cas, Monsieur de Saint-Vallier n'en tourne pas moins à la scie. Est-ce que la France ne pourra plus accomplir une réforme, demander un progrès, changer un ministre, sans que l'énorme M. de Saint-Vallier ne fasse intervenir son veto ?

Le rôle de messieurs les ambassadeurs de la République française est de refaire exactement les aspirations des pays qu'ils représentent. Ils n'ont pas, dans l'exercice de leurs fonctions, à en juger les actes. Un représentant n'est pas un juge. M. de Saint-Vallier, qui porte un grand nom, un nom ancien, fait le désespoir, la démoralisation, le dégoût. Ses actes étaient gens de cour. Il a des principes religieux, M. Paul Bert au ministère froisse les croyances de M. de Saint-Vallier ; il le déclare publiquement.

C'est grand dommage, M. l'ambassadeur, mais nous en sommes ravis. Ces emplois, si délicats, qui demandent un tact exquis, un raisonnement sûr, et surtout une foi nationale profonde, il est d'usage de les confier à des hommes imbues de vieux préjugés, porteurs de couronnes, et arborant avec orgueil le blason des ancêtres. Il semble qu'un républicain, sorti de cette bourgeoisie qui donna pourtant de si brillants sujets, serait incapable de porter sous son bras la serviette d'ambassadeur. Et si ce n'était une énormité qu'on n'énonce pas, on dirait qu'il suffit pour représenter le gouvernement du peuple français, de n'être point du peuple et de haïr le gouvernement. Qu'on lise l'annuaire diplomatique, qu'on parcoure la liste de nos consuls, on retrouvera là tous les marquis de Prémintailles, que la chute des anciens régimes avait mis en disposi-

bilité. M. de Saint-Vallier croit avoir le droit de régenter la France au nom de son titre pompeux : c'est en vérité par trop d'impudence.

Il n'y a que les domestiques mal élevés qui, à propos de la moindre alerte, menacent de quitter leur tablier ; M. de Saint-Vallier a des mouvements d'impudence trop fréquents, et qui ont le tort immense d'être souverainement impertinents.

On vient jusqu'à dire qu'il faut prendre garde ; que M. de Saint-Vallier est plus que M. de Saint-Vallier, qu'il est l'ambassadeur d'Allemagne ; il va à la cour de Berlin ; il est placé entre les deux nations rivales. Soit, mais nous le voulons trait-d'union et non agent de discorde. Puis c'est mesquin, c'est anti-patriotique, ce n'est point français de trembler ainsi aux froncements de sourcils de cet ambassadeur. Nous ne pouvons rien faire chez nous sans nous demander l'effet produit chez nos voisins. Un peuple vaincu qui veut se relever a plus de fierté. Haut les cœurs ! haut les âmes ! Si nous ne courbons pas le front aussi servilement devant nos vainqueurs d'hier, nous attacherons moins d'importance aux incartades de notre ambassadeur à Berlin et il y a beau jours que M. de Saint-Vallier, serait rendu aux douceurs de la vie privée.

Les propos qu'on lui prête sont peut-être exagérés, nous le souhaitons pour lui. Il faut, en tous cas, que le gouvernement en fasse justice. Il y a là un scandale qui dure depuis trop longtemps pour être toléré. Il faut, si le fait est vrai, si les complaisants de l'ambassadeur ne sont pas des sots amis, non accepter la démission de M. de Saint-Vallier, mais le révoquer.

M. Gambetta a déclaré aux agents du pouvoir qu'il exigeait d'eux un concours absolu et sans réserve. Il est temps de mettre en pratique cette maxime gouvernementale. Déjà des noms sont mis en avant. On parle de M. Challemeil-Lacour ; on en cite d'autres. L'essentiel est que le titulaire ne donne pas à nos adversaires, pris sur nous, en déconsidérant par une attitude provocante et hautaine les hommes et les choses du gouvernement.

Notre ambassadeur d'Allemagne joue un rôle par trop grotesque. Dans *Hernani*, il y a un Saint-Vallier qui fait des remontrances au roi ; que notre représentant se le tienne pour dit : Nous ne voulons pas qu'un Saint-Vallier fasse des remontrances à la République.

Georges LETELLIER.

DÉPÊCHES DE NUIT

Feuilleton spécial

NOUVELLES PARLEMENTAIRES

Paris, 21 novembre.

L'interpellation Ribot

On raconte, dans les couloirs du Palais-Bourbon, que M. Ribot avait songé, à l'occasion de la discussion des crédits pour les nouveaux ministères, à questionner le président du conseil sur la politique générale, principalement en ce qui touche à l'Italie.

Il déclarerait maintenant qu'il renonce à son projet, vu l'accueil fait par les journaux qui prétendent qu'il agit d'accord avec M. Gambetta.

Les vice-présidents

La tâche républicaine a désigné M. Tirard pour un des deux sièges de vice-présidents vacants à la Chambre.

Cette candidature paraît devoir être acceptée par le groupe de l'Union républicaine qui présente pour le second siège M. Floquet, mais les modérés, en souvenir du succès remporté naguère sur ce candidat et en dépit des engagements pris, se proposent de lui opposer M. Bernard Lavergne comme on lui avait déjà opposé M. Spuller.

Cette petite comédie pourrait pourtant ne pas avoir lieu cette semaine, car on parle de laisser le bureau de la Chambre en l'état jusqu'à son complet renouvellement, en janvier prochain.

Banque nationale au Mexique

Signe des temps. Le plus opportuniste de nos institutions de crédit vient d'obtenir la concession définitive de la Banque nationale du Mexique avec autorisation d'émettre du papier-monnaie.

Voilà un prétexte tout trouvé pour la prochaine « guerre d'affaires ».

La candidature Granet

A la suite de l'option de M. Clémenceau pour Paris, M. Granet va poser de nouveau sa candidature dans l'arrondissement d'Arles.

Nous croyons que les électeurs seront convoqués pour le 18 décembre.

L'option de M. Constans

M. Constans a opté pour Toulouse, malgré la promesse faite au comité de Bagnères. Ce dernier est très irrité, car il n'a pas choisi M. Constans pour une manifestation politique, mais pour empêcher la division des votes républicains.

Les propositions Barodet

La commission d'initiative parlementaire a conclu, suivant le rapport de M. Naquet, à la non prise en considération de la proposition de M. Barodet relative à la formation de cahiers électoraux puisés dans les circulaires et dans les professions de foi des députés.

La même commission a pris en considération l'autre proposition de M. Barodet, relative à la révision de la Constitution.

Les traités de commerce

M. Rouvier a exprimé le vœu que le traité de commerce avec l'Italie et la Belgique, soient discutés à la Chambre avant la prorogation. La priorité a été donnée au traité italien.

La commission est disposée à accepter les traités, sauf réserves, sur le manque de réciprocité du traitement de certains articles, tels que les minerais que le projet frappe d'un droit de sortie nouveau.

Interpellation Buvignier

On assure que M. Buvignier, député de la Meuse, reprendra le projet d'interpellation de M. Ribot, à l'occasion de la demande de crédits pour l'expédition de Tunisie.

La Commission des Crédits tunisiens

La Commission a nommé président M. Langlois ; secrétaire, M. Ménard-Dorian.

Demain aura lieu une entrevue de M. Gambetta avec la Commission.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Avant la Séance

Beaucoup de monde dans la salle des Pas-Perdus. M. Clovis Hugues doit poser une question à M. Cazot, relativement à la destitution des fonctionnaires de la Corse, dans la circonscription de Corte spécialement.

On discute sur les décrets du jeune orateur. C'est curieux comme... hostile et jaloux contre tout nouvel arrivant à la Chambre.

Je vous disais dernièrement que quand M. Clovis Hugues parlerait, il s'en tirerait bien : l'expérience me donne raison.

Le bruit circule, avant la séance, que M. Cazot, souffrant, ne viendra pas. M. Martin-Feuillel répondrait si M. Hugues le questionne.

Les deux candidats de Corte étaient présents dans la salle des Pas-Perdus. M. Emmanuel Arène a parlé quelques instants à M. Hugues. Il paraît contraire du bruit qui se fait autour de sa candidature. Il considérerait naguère n'avoir pas de concurrent.

M. Paschal-Grousset vient assister à la séance. Il reçoit un chaud accueil de nombreux députés de la gauche.

LA SÉANCE

Séance du 21 novembre.

PRÉSIDENCE DE M. HENRI BRISSON

La séance est ouverte à trois heures. M. de Soubeyran demande que puis- les chiffres du scrutin sur l'enquête re-

lative à son élection ont été rectifiés, il soit tenu compte de la rectification de M. Germain qui est portée comme ayant voté pour et a déclaré avoir voté contre.

M. Brisson répond que ces antécédents ne permettent pas de donner suite à la réclamation.

Le procès-verbal est adopté.

La Chambre adopte des projets de lois d'emprunt relatifs à la ville d'Angers, des surtaxes d'octroi de Paimboeuf (Loire-Inférieure), de Morez (Jura), l'Association (Gironde), de Thonon (Haute-Savoie), de Trouville (Calvados) et de l'Empire de la ville de Bresle.

Les bruits relatifs à l'indisposition de M. Cazot sont faux, le ministre arrive et prend place à côté de MM. Waldeck-Rousseau, Rouvier et Gambetta.

Aussitôt M. Brisson annonce que M. Clovis Hugues a la parole pour une question à M. Cazot.

Voici le débutant à la tribune :

QUESTION DE M. CLOVIS HUGUES

M. Clovis Hugues fait appel, sinon à la sympathie, du moins à l'attention de la Chambre.

Il fera en sorte de la mériter par une modération absolue.

Il y a en Corse, une espèce de clan féodal qui a pour fonctions d'organiser en toute circonstance la candidature officielle, même sous la République qui doit être un régime de liberté.

Il ne suffit pas de combattre la candidature officielle après qu'elle s'est produite, il faut la prévenir, la couper dans sa racine.

Il semble y avoir tout un projet de candidature officielle dans l'ensemble des nominations de juges de paix qui ont été faites avec une opportunité singulière à la veille des élections qui vont avoir lieu par suite de l'option de M. de Choiseul. Ces nominations ont pour but de soutenir la candidature d'un jeune publiciste qu'on peut regretter de voir entrer dans la lutte électorale avec un appui officiel.

Ce candidat a pris soin d'annoncer d'avance ces nominations et de faire pressentir qu'elles auraient un suite.

M. Clovis Hugues cite la fin d'une lettre de M. Arnone à ses amis de Corse, après les nominations indiquées, il mettait ce mot scandaleux : « La suite au prochain numéro ».

Aux rires de l'Assemblée, M. Hugues s'écrie :

Vous ne permettez pas la suite. L'orateur montre l'arrondissement de Corte particulièrement visé.

Sur 16 cantons, 4 ont été atteints par des révoqueries de juges de paix, et 7 par des nominations de juges-suppléants le caractère politique de ce mouvement est signalé par les journaux modérés. Le *National* entre autres.

On a donné à entendre encore au jeune candidat présenté, non-seulement appuyé par le garde des sceaux, mais aussi par M. Gambetta, président du conseil. Il est fondé à dire alors que la candidature officielle soit écartée dans l'ouï. Il ne faut pas même que la République de César puisse être soupçonnée.

Les derniers mots de M. Clovis Hugues visant directement, M. Gambetta suit accueillis par l'exclamation du centre et applaudissements de la gauche.

C'est un excellent début dont l'orateur est félicité à la sortie de la séance. Mais voici M. Cazot qui vient défendre ses actes.

RÉPONSE DE M. CAZOT

M. Cazot affirme que le mouvement judiciaire est antérieur à l'option et à la nomination du cabinet. Il a prescrit, dès le début de la période électorale, l'abstention des magistrats.

Il essaie de faire croire que la destitution des fonctionnaires corse a été nécessaire par l'immixtion de ceux-ci dans les élections.

La Chambre proteste. Pour tout le monde la candidature officielle fleurit en Corse.

DÉPÔT DE PROPOSITIONS

M. Ballue dépose une proposition tendant à la nomination d'une commission de 22 membres, chargée d'étudier les questions militaires.

M. Viette dépose une proposition relative au régime des contributions.

M. Antonin Dubost dépose une proposition relative aux centimes additionnels.

La Chambre prend en considération les propositions qui lui sont présentées par MM. Lalrade et Nadaud. L'urgence est déclarée sur le projet de loi relatif aux récompenses à accorder à l'occasion de l'exposition d'électricité, et le projet de loi est adopté.

M. Devaux, rapporteur, conclut à l'invalidation de M. de la Villegentier élu à Fougères. La discussion aura lieu jeudi.

OPTION DE M. CONSTANS

M. le président donne lecture d'une lettre de M. Constans optant pour Toulouse.

M. Mathieu propose la nomination d'une commission spéciale annuelle d'examen des questions de classement et d'utilité publique des travaux des ports.

Demain les bureaux se réuniront pour nommer les commissions d'enquête des élections de MM. de Soubeyran et de Lanjuinais.

La prochaine séance aura lieu jeudi. La séance est levée à 4 heures.

L'ELECTION DE COCHINCHINE

Paris, 21 novembre. Voici le résultat de l'élection législative qui a eu lieu à Saigon :

| | |
|----------------------------|----------|
| Votants..... | 906 |
| MM. Blancsubé, maire (élu) | 491 voix |
| Vienot..... | 230 — |
| Vinson..... | 180 — |

LES JOURNAUX

Paris, 21 novembre. Le *Parlement* ne croit pas une interpellation indispensable ; les occasions ne manquent pas au gouvernement pour compléter l'exposé de ses vues sur la politique.

Le *Vixie Siècle* ne veut pas entendre parler de la séparation de l'Eglise avec l'Etat avant que nous ayons accompli les réformes urgentes.

Le *Rapport*, revenant sur l'élection de M. de Voisins-Lavergne, dit qu'il faudra que le ministère se résigne à gouverner sans le Sénat et contre le Sénat. La Chambre et le pays le soutiendront dans la lutte.

Le *Debat* pense que M. Gambetta n'a réuni les cultes à l'instruction publique

rie ne messied pas à une jolie personne — fit-il, — mais permettez-moi de vous dire respectueusement que vous êtes charmante ainsi, et que votre toilette vous va le mieux du monde..

Nous avons constaté déjà nous-même que Blanche était venue avec une simplicité d'un goût exquis.

— Si l'en est ainsi — dit-elle en rougissant un peu — et quoique votre bienveillance vous abuse peut-être, je suis prête à vous suivre.

— Très-bien... — J'aime les affaires enlevées d'assaut.

Le docteur avait au mois deux voitures.

L'une, qui faisait son service de jour ; l'autre, qui l'attendait à la porte des restaurants de nuit, des théâtres, des belles-petites, et généralement de tous les endroits où l'on s'amuse.

Antonin Frébault frappa sur un timbre et demanda à son valet de chambre :

— Baptiste est-il là avec le coupé ?

— Oui, monsieur le docteur...

— Venez donc, mademoiselle...

Blanche s'assit à côté de son introducteur, dans la voiture, qui prit, au grand trot, la direction de l'hôtel de Chaslin.

Durant le trajet, la jeune fille resta silencieuse, repassant mentalement son rôle.

Le coupé s'arrêta. Le docteur fit descendre sa compagne et, lui offrant le bras, il traversa avec elle la cour de l'hôtel, dont les fenêtres étaient déjà éclairées.

Il l'introduisit dans le vestibule monumental, tendu des tapisseries des Gobelins, et meublé de vieux chêne, puis, dans un salon d'attente où il la laissa en lui recommandant de prendre patience, et il se fit annoncer chez la duchesse.

En franchissant le seuil de cette de-

meure princière, Blanche sentit comme un frisson courir sur sa chair.

Elle se rappela les paroles de Pierre Rédon — ou plutôt du baron de Fos-saro.

De même que les sorcières avaient crié jadis, sur les bruyères écossaises : — Matbeth, tu seras roi !

De même, le borgne avait dit à Blanche : — Tu seras duchesse et millionnaire !

Il semblait à la jeune fille qu'un monde nouveau s'ouvrait devant elle, et qu'elle prenait possession d'un héritage attendu longtemps...

Le luxe grandiose qui pour la première fois frappait ses regards ne la surprenait pas. — Elle croyait le reconnaître.

Elle l'avait déjà vu en effet, mais dans ses livres et dans ses rêves.

Blanche s'assit et fit appel à tout son sang-froid.

Son cœur battait à rompre sa poitrine ; — une angoisse intolérable s'empara de son être entier et grandissait de seconde en seconde.

Serait-elle acceptée ? Devant qui devait-elle paraître d'abord ?

Allait-elle voir le duc ? Quelle impression produirait-elle sur cet homme qu'elle avait mission d'enchaîner à ses pieds ?

Toutes ces questions tourbillonnaient à la fois dans le cerveau de Blanche, et lui causaient une sorte de vertige.

Les domestiques trouvaient des prétextes pour traverser le salon d'attente, et ils jetaient des regards curieux sur cette jeune fille dont la merveilleuse beauté et l'attitude tout à la fois très simple et presque hautaine les étonnaient.

Une femme âgée déjà, la nourrice d'Hélène, remplissant dans l'hôtel les fonctions de femme de charge et de

femme de chambre, et profondément dévouée à la duchesse de Chaslin, passant dans le salon par hasard, vit Blanche et, frappée de stupeur à son tour, s'arrêta devant la jeune fille.

— Vous désirez sans doute une audience de madame la duchesse, mademoiselle, — lui demanda-t-elle — et vous attendez une réponse ?

— Non, madame — répliqua Blanche en se troublant malgré son aplomb sous le regard scrutateur fixé sur elle et paraissant vouloir descendre au fond de son âme. — J'ai été amenée par le docteur Frébault.

— C'est bien — dit la femme de charge — pardon, mademoiselle.

Et elle sortit.

En s'éloignant elle murmurait :

— Le docteur Frébault. — Alors, cette poupée, c'est la demoiselle de compagnie qu'il cherche pour la duchesse.

— Trop jolie pour une demoiselle de compagnie — je n'aime pas ses yeux — C'est mauvais dans une maison, une fille si belle ! — Ça porte malheur !

Antonin avait été introduit sur le champ près de la duchesse.

Madame de Chaslin attendait l'heure du dîner dans un boudoir voisin du grand salon en compagnie de son mari et du vicomte Armand de Logeryl, substitut du procureur de la République et fiancé d'Hélène.

— Pardonnez-moi d'arriver si tard, madame la duchesse — dit Antonin. — J'ai mon excuse. — J'avais hâte de vous revoir.

— Vous êtes le bienvenu toujours, — répliqua madame de Chaslin — et vous le serez particulièrement ce soir si vous dînez avec nous.

— Impossible, madame... impossible, hélas ! — Je suis engagé... j'ai promis. — Je viens vous rendre coupable d'une mission que vous m'avez fait l'honneur de me confier, et je me sauve...

— Avez-vous enfin mis la main sur l'oiseau bleu que vous nous promettez depuis quelques jours ? — demanda le duc avec un bon sourire.

— Positivement, et dans le feu de mon enthousiasme je n'ai pas voulu attendre jusqu'à demain pour vous l'annoncer...

— Comment ! vous êtes si enthousiaste que ça, vous, l'homme froid par excellence ? — s'écria le duc.

— Ma foi, oui, et plus encore...

— Sérieusement ?

— Monsieur le duc, je vous en donne ma parole !

— Vous avez donc trouvé une merveille ?

— Mieux qu'une merveille... — Ah ! bah !

— Oui, monsieur le duc, le Phénix ! — Les merveilles sont rares, mais enfin il y en a quelques-unes ! — Le Phénix n'existe qu'à un seul exemplaire ! — C'est celui que j'ai déniché !

XXVI

Le docteur Frébault poursuivait avec une chaleur croissante :

— Beau, modeste, distinction, éducation irréprochable, ma trouvaille réunit tout ! Il me faudrait dix bonnes minutes pour énumérer par le menu les qualités de cette jeune fille.

— Et ses défauts ? — fit M. de de Logeryl en riant.

— Elle doit en avoir... — Qui n'en a pas ? — Mais je ne les crois point nombreux.

— Quel âge a-t-elle ? — demanda la duchesse.

— Vingt ans.

— Et vous dites qu'elle est jolie ?

— Une madone, madame la duchesse — Jamais visage ne fut plus sympathique... Jamais voix plus harmonieuse... Jamais maintien plus correct.

— Ses parents ?

— Elle n'en a plus. — La pauvre enfant est orpheline. — Il existe dans son passé des douleurs profondes, chagrins de blessures mal cicatrisées. — Tout à l'heure un motif imprudent dit à ce sujet par moi a suffi pour lui causer une émotion cruelle et mettre des larmes dans ses yeux.

— Nous aurons soin de ménager cette sensibilité touchante... — Votre protégée sait-elle un peu d'anglais ?

— Elle parle l'anglais, l'espagnol et l'italien aussi bien que sa langue maternelle... — Elle joue du piano en musicale consommée et chante en artiste.

— Tout cela, docteur, c'est la réalisation de mon rêve... — dit la duchesse avec un sourire... — Quand verrai-je cette jeune fille ?

— Aujourd'hui même, madame

que pour laisser toute son importance au département confié à M. Paul Bert qui, d'après M. Gambetta, serait la personnalité la plus marquante du cabinet.

Le *Solati* dit que la nomination de M. de Miribel est de la part du gouvernement une réhabilitation à l'égard des hommes qui servirent le 16 mai.

L'Union républicaine demande au gouvernement de faire des épurations administratives en commençant par le haut personnel et de résister à toutes les sollicitations.

La République française, discutant la question de la révision, dit qu'elle voudrait que le Congrès déclarât que la loi organique sur les élections des sénateurs cesse d'avoir un caractère constitutionnel et pourra désormais être révisée par la voie législative ordinaire.

Le *Gaulois* assure que M. le cardinal Guibert va à Rome pour l'entendre avec le pape sur des rapports futurs du clergé français avec le ministère actuel.

Les journaux commentent peu favorablement l'interpellation annoncée de M. Ribot.

Le *Moniteur universel* attribue la décision prise par le centre gauche à la mauvaise humeur de ce groupe, qui s'est vu évincer du ministère et que l'on dépeint dans des situations qu'il occupe.

Tandis que l'on se livre à ces appréciations et à ces commentaires, l'organe du centre gauche, le *Parlement*, publie un article solennel et entortillé, qui accuse une certaine hésitation. On y déclare d'abord que l'interpellation est indispensable; mais que ni l'union républicaine ni l'extrême gauche ne sont capables de la faire.

Le *Clairon* dit que la nomination de M. Magnin au directeur de la Banque de France a servi à diriger le silence de l'ancien ministre des finances sur les virements nécessaires par la campagne d'Afrique, virements dont il voulait se disculper à la tribune.

LE MAJOR LABORDÈRE

Paris, 21 novembre. Le bruit court que M. Labordère, qui avait d'ailleurs été si difficilement réintégré dans la position que lui avait enlevée le gouvernement du Seize-Mai, à la suite du refus d'obéissance qu'il opposa aux ordres constituant le commencement d'exécution du Coup d'Etat de Décembre 1877, serait sur le point d'être mis en disponibilité.

Ce ne serait d'ailleurs que la conséquence de la réintégration de M. de Miribel dans ses fonctions de chef d'Etat-major général du ministre de la guerre.

Le Personnel des Ministères

Paris, 21 novembre. Si nos informations sont exactes, les ministères sont tombés d'accord en ce qui concerne le personnel des administrations centrales sur la nécessité de le renouveler avec des éléments jeunes. Ils seraient déterminés à rompre ce qui est convenu d'appeler les traditions administratives; ils songeraient tout d'abord à se passer des services des fonctionnaires qui, ayant vieilli dans la carrière, paraissent peu capables de se pénétrer d'un esprit nouveau. Il faut donc s'attendre à de nombreuses mises à la retraite.

On serait également disposé à modifier la constitution des divers services et à organiser le tout de façon à réduire le personnel; il s'agirait en un mot de suppression d'emplois. La proposition, qui est prochaine, permettra aux nouveaux ministres d'étudier et de résoudre ces questions, le remplacement de M. Magnin à la preuve que le nouveau ministre n'entend pas confier des fonctions aux membres des Chambres qui votent contre lui.

On doit s'attendre à ce que la tolérance dont ont joui certaines personnalités sous les ministères précédents cesse complètement; en somme le cabinet est décidé à se montrer ferme sur la question du personnel; il veut être obéi, et rien ne lui contera pour atteindre ce résultat.

LE MEETING DE LA REDOUTE

Paris, 21 novembre. Un meeting a eu lieu hier, à deux heures, salle de la Redoute, sur la guerre de Tunisie et le ministère Gambetta. Le citoyen Letailleur est nommé président.

L'entrée de Louise Michel est accueillie par les cris: Vive la Révolution sociale! Vive Louise Michel! La citoyenne Louise Michel dit d'une voix stridente:

Le ministère Gambetta continue la guerre c'est à dire les tripotages financiers qui coûtent ses meilleurs enfants à la France. Il est impossible de tomber plus bas. Gambetta et ses acolytes inspirent le mépris, mais il ne se doute pas que les paysans ne vont d'ont plus que l'on fasse mourir leurs fils. Ils se révolteront et si Gambetta ordonne de leur tirer dessus, les soldats se refuseront à fusiller le peuple; ils ne fusilleront que les généraux!

De vifs applaudissements éclatent dans toute la salle. Le citoyen Bazin monte à la tribune:

Cette guerre de Tunisie, dit-il, nos élus de l'extrême gauche eux-mêmes l'encouragent par leur silence et leurs divisions. Entrés à la Chambre, ils ont renié leurs programmes et ils n'ont pas su flétrir le ministère comme on avait fait pour les hommes du Seize-Mai. Il a fallu un membre de la droite pour protester contre les infamies de cette expédition et contre ceux qui l'ont ordonnée.

Le citoyen Gaudouin veut expliquer la conduite de Clémenceau et de ses collègues, il répudie le pétrole et le drapeau rouge. Louise Michel, qui allait se retirer, remonte comme une lionne à la tribune:

Le citoyen oublie, dit-elle, que le drapeau rouge de la commune a été trempé dans le sang des martyrs du peuple.

lisme, c'est l'ennemi. En effet, Tony Révilleon, de Lanoussan, Mareil, Delattre ne valent pas mieux que Gambetta et ses valets.

La résolution suivante est adoptée à l'unanimité moins quatre voix: « La réunion du 20 novembre 1881, salle de la Redoute, condamne les actes du ministère défunt, tout en considérant que le nouveau ne vaut pas mieux et qu'il répandra dans le pays des calamités que la justice souveraine du peuple saura un jour juger. »

La séance est levée aux cris de: Vive la Commune! A bas les ministres!

INTÉRIEUR

Paris, 21 novembre. Le *Journal officiel* publie les nominations de MM. Béclard et Himy comme doyens des facultés de médecine et des lettres de Paris.

Un décret remplace la 2e et la 4e division de l'administration des cultes par une division unique.

Le colonel Féron est nommé sous-chef d'état-major au ministère de la guerre.

M. CONSTANS

J'apprends de source certaine que M. Constans, ancien ministre de l'Intérieur, recevra probablement une compensation; il serait question de le nommer président du conseil d'Etat.

DISCOURS DE M. RAYNAL Hier soir au banquet qui a eu lieu au château de Bois, M. Raynal, portant un toast au gouvernement, a parlé de la démocratie ouvrant à tous l'accès des fonctions les plus hautes; il a rappelé que lui-même est le fils d'un colporteur.

LE GOUVERNEUR DU CRÉDIT FONCIER

Vous pouvez donner comme certain le remplacement de M. Christophle comme gouverneur du Crédit Foncier; son successeur n'est pas encore désigné.

La nouvelle Brigade de renfort

Voici les troupes qui composeront la nouvelle brigade de renfort en voie de formation et destinée à la Tunisie: 3 bataillons des 119e, 87e et 117e stationnés à Toulon depuis le 11 octobre. 3 bataillons des 4e, 58 et 124e. 7e régiment de hussards en garnison à Marseille.

2 batteries du 16e d'artillerie. Les compagnies 5 et 5 bis du 16e escadron du train des équipages, qui attendaient à Orange l'ordre de départ. Convoi administratif et ambulance. Divers bataillons n'ont pu se compléter à l'effectif prescrit de 550 hommes.

ALGÉRIE & TUNISIE

Nominations du Bey Tunis, 21 novembre. Le général Allégro a été nommé par le bey, gouverneur de Gabès; le général Lambert a été nommé, par le bey, commandant en chef de l'armée tunisienne, chargé de la réorganisation militaire de la Régence.

Dépêche du général Sausser Berlin, 21 novembre. Le général Sausser adresse la dépêche suivante: « Les insurgés, battus le 13 novembre, se rejettent en désordre sur la route de Gabès, que suit la colonne Logerot; ils abandonneront encore beaucoup de détail. »

Le général Sausser annonce qu'il est arrivé à Germina, qui se trouve à deux journées de Gafsa. « Les notables de la ville ont manifesté de bonnes dispositions. »

« Les Hammamas se sont enfuis vers le sud-est. »

« L'état sanitaire de la colonne Fergemol est bon. »

Dépêche du général Delebecque Le général Delebecque télégraphie qu'il est arrivé à Moghar Foukani avec la brigade Louis, ayant laissé la brigade Colomieu à Feidja.

Le (ksar), village abandonné, sera détruit. La brigade Négrier sera reconstituée le 22 novembre, à Ain-Seïra.

Pétition des Algériens

Alger, 21 novembre. Les journaux donnent le texte d'une lettre qui se signe en ville. C'est une protestation, adressée à la Chambre des députés, contre l'évacuation probable de la Tunisie.

Sauvetage de la « Martinique »

Tunis, 21 novembre. La *Martinique*, allégée de la plus grande partie de son chargement, a pu, au moyen d'amarres et de sa mâture, être retirée du banc de sable où elle était échouée.

Grâce au vent du nord-ouest qui soufflait la *Martinique* a pu faire machine arrière et se dégager, après avoir été considérée comme perdue par l'amiral Conrad.

Elle est rentrée, ce matin, à six heures, en rade de la Goulette, faisant peu d'eau. De tout le chargement, il n'y a eu que 450 balles de foin jetées à la mer.

Le commandant Ledon a déployé une très grande énergie.

Cent cinquante malades ont été évacués, par la *Sarthe*, de l'ambulance de Soussou sur la France.

ÉTRANGER

ANGLETERRE

Le Tarif Franco-Anglais Londres, 21 novembre. Sir Charles Dilke, sous-secrétaire d'Etat au foreign office a eu, ce matin, au quai d'Osney une longue entrevue avec M. le président du conseil.

D'après certains indices, le gouvernement britannique n'entend diminuer en rien ses prétentions au sujet de la réduction des tarifs. Le cabinet de Saint-James compte sur l'amitié qui lie M. Gambetta à Sir Charles Dilke pour vaincre les résistances dont il n'aurait pu triompher sous le ministère Tirard.

ALLEMAGNE

La santé de l'Empereur Berlin, 21 novembre. L'empereur a été saisi d'un léger refroidissement. Il a cependant reçu le prince impérial et le prince Henri.

ÉTATS-UNIS

Le procès de Guiteau Washington, 21 novembre. L'attitude de Guiteau est toujours la même à l'audience d'aujourd'hui. La vérité de Garfield, affirmée par le juge, a été soumise à l'examen des jurés. Cela a produit une grande sensation.

Les débats continuent. On voit qu'ils traitent passablement en longueur. On ne présume pas qu'ils doivent se terminer de sitôt. La condamnation de Guiteau est certaine.

Voir les dépêches de la dernière heure à la troisième page

DÉTAILLEMENT A FLEURVILLE

Mâcon, 21 novembre. L'express 4005, qui apporte les dépêches de Paris et qui doit arriver à Mâcon à 5 heures 50, a déraillé ce matin à 5 heures, à 1,800 mètres environ de la gare de Pont-de-Vaux-Fleurville.

On attribue cet accident à la rupture d'une plaque de garde.

Nous n'avons pas de morts à déplorer; quatre blessés seulement ont été tués: MM. Meingin, chef de train, fortes contusions à la poitrine. Tabouriech, notaire à Lons-le-Saulnier, contusions aux jambes. Reggio, Italien, plaie à la lèvre supérieure et fortes contusions sur le corps tout entier.

Johnson, Anglais, plaie de 5 centimètres au-dessous de l'œil droit. Tous les blessés ont reçu les soins pressés et efficaces de MM. Mosset et d'Albert, docteurs à Mâcon, et Pazinski, docteur à Viré.

Leur état n'inspire pas de sérieuses inquiétudes. Une enquête est ouverte. Nous tiendrons nos lecteurs au courant.

Cet accident a vivement impressionné la population de Neuville, si calme d'habitude, et a rappelé à la mémoire d'un grand nombre la terrible catastrophe qui avait eu lieu à peu près au même endroit en 1867.

RIXE A RIVE-DE-GIER

Rive-de-Gier, 21 novembre. Le parquet de Saint-Etienne, averti ce soir à deux heures qu'une rixe sanglante avait eu lieu à Rive-de-Gier s'est immédiatement rendu sur les lieux pour continuer l'enquête que M. Grenier, commissaire de police à Rive-de-Gier, avait commencée. Voici les faits:

Hier, à onze heures du soir, trois individus se trouvaient dans la Grande rue de Couzon, ils sortaient d'un café où ils avaient passé une partie de la soirée, chantant, faisant tapage, lorsque survinrent deux agents de police, les nommés Lyard et Galmiche, qui les invitèrent à se taire.

Nos trois gaillards n'en tinrent aucun compte, et lorsque les agents les invitèrent alors à les suivre, une lutte s'engagea.

Un des trois tapageurs parvint à s'emparer du sabre de l'agent Lyard, à qui il en asséna deux coups violents sur la nuque de ce dernier.

Malgré ses blessures, parvint, avec l'aide de son camarade, à maintenir un des trois individus en arrestation; il fut provisoirement enfermé à la verrière Hutter, pour pouvoir aussitôt donner des soins aux blessures de l'agent, qui sont relativement graves.

Voici les noms des inculpés: Jossierand, Jean-Marie Pagès et Teissier Jacques; ce dernier déjà a été condamné à trois mois d'emprisonnement pour violence et rébellion.

CERCLE DE LA SOLIDARITÉ

Le savant directeur de l'Observatoire de Lyon, M. André, a inauguré hier, dans ce cercle, les causeries du lundi par une savante et très instructive conférence sur les astres et particulièrement sur les comètes.

L'assistance était nombreuse; nous avons remarqué la présence de M. Carlot, conseiller municipal et président du cercle; et de M. Bally, conseiller d'arrondissement.

L'éloquent conférencier a tenu pendant une heure son auditoire sous le charme.

Causant sans recherche, savant sans pédanterie, M. André, dans un langage toujours clair, toujours à la portée de son auditoire, a expliqué l'origine des comètes, leur composition, ce qu'elles sont, d'où elles viennent, où elles vont.

Le défaut de place nous empêcha de reproduire cette causerie, tout à la fois familière et savante, qui a été saluée par d'unanimes applaudissements. M. Carlot, au nom de tous, a remercié le conférencier et lui a fait promettre, dans sa prochaine conférence, de traiter une question intéressant au plus haut point le commerce de notre ville: l'électricité appliquée à l'industrie.

Souhaitons, en finissant, que M. André trouve beaucoup d'imitateurs, et que les cercles ouvriers de notre ville suivent l'exemple qui leur est donné par celui de la Solidarité.

Réunion des Ouvriers Cordonniers

Chez M. CÉLIER, RUE SAINT-ÉLISABETH. Le citoyen Renaud est élu président; les citoyens Courtois et Bourras sont assesseurs; Dumont, secrétaire.

La parole est au rapporteur: il expose que la commission a fait son devoir, et demande qu'il soit nommé une commission, s'il doit y avoir grève.

Un citoyen fait remarquer que la grève, en ce moment, n'a pas raison d'être, il n'y a pas de fonds, et s'il en avait, ils devraient être mis au service des grévistes de Villefranche. (Nombreuses marques d'approbation.)

Le citoyen Lenoir est partisan d'une grève; il expose ses motifs. L'assemblée lui répond par des bravos.

Un autre citoyen, Courton, demande si la grève est possible sans qu'il y ait des fonds en caisse. Il faut attendre le printemps, l'intérêt général y invite.

Ce citoyen s'attaque personnellement à l'un des assesseurs, le citoyen Courtois, et ne veut aucune personnalité.

On en revient à l'ordre du jour. Le Secrétaire dit qu'il faut élire une commission pour établir les tarifs.

Si les tarifs ne sont pas acceptés, il y aura grève; il est donc indispensable qu'une commission soit nommée, et elle doit être votée au bulletin secret.

La proposition est adoptée et on procédera par bulletin secret; c'est plus sage, afin de concilier toutes les opinions.

SUBSCRIPTION

POUR LES GRÉVISTES DE VILLEFRANCHE

| | |
|--|---------|
| Total de la vingt-troisième liste | 2576 30 |
| Collecte faite à la suite d'un assaut de chant à la Mulatière, par M. Berthelier, président. | 7 25 |
| Collecte faite à la suite d'un assaut de chant par M. Lacaz, rue de Chartes, 116. | 2 .. |
| Versé par M. Masson, à l'issue d'une réunion d'ouvriers. | 3 30 |
| Souscription de la chambre syndicale des ouvriers apprentis: J. Raffin, 50 c.; Bourdin, 25 c.; Dépardou, 20 c.; Joubert, 10 c.; Payron, 10 c.; Jassame, 30 c.; Neyron, 10 c.; Reix, 20 c.; Grier, 50 c.; Geoffroy, 50 c.; Chaput, 20 c.; Myon, 20 c.; Martin, 20 c.; Villomont, 20 c.; Berliet, 35 c.; Lapaire, 20 c.; Arpin, 50 c.; Roussel-Bert, 25 c.; Guillaud, 45 c.; Delagoutte, 20 c.; Perrin, 20 c.; François, 20 c.; Lécuyer, 30 c.; H. Passager, 30 c.; Antoine Jayvray, 20 c.; H. G. 25 c.; M. P. Pupin, 50 c.; Un abruti, 45 c.; Fauquet, 45 c.; Barrand, 20 c.; Borjal, 10 c.; Toupet, 20 c.; Domenget, 30 c.; P. Douhauc, 25 c. Total versé par le citoyen Raffin, coiffeur, rue Sainte-Elisabeth, 33. | 8 60 |
| Versé par le citoyen Robert, cafetier, rue Vieille-Monnaie. | 4 50 |
| Versé par le citoyen Vincent, avenue de Noailles. | 5 .. |
| Versé par les ouvriers mouleurs de Grenoble. | 12 35 |
| Versé par les ouvriers graveurs de la maison Trapadoux. | 6 05 |
| Assaut de chant, versé par le citoyen Thevenet. | 6 .. |
| Versé par les ouvriers et ouvrières de la maison Vuillot, teinturier en pièces, rue du Nord, 4. | 35 .. |
| Versé par M. Viret, cafetier, rue Dagueuseau, 20, quête faite par M. Ledoux dans une réunion d'amis. | 4 .. |
| Cueillette faite au café Mortier, rue Duguesclin, dans une soirée charmante, versée par le citoyen Pierre Cercle des travailleurs des Brotteaux, rue Cuvier, 164, dans la soirée de chant du 20 novembre, il a été fait une cueillette pour les grévistes de Villefranche, versée par le citoyen Grammeset. | 10 45 |
| Collecte faite à l'enterrement civil du citoyen Dnhost, versé par les citoyens Besson et Verrier. | 10 20 |
| Collecte faite chez M. Albert, restaurant rue St-Anoine, versée par le citoyen Boulogne. | 1 45 |
| Collecte faite par les ouvriers de la maison Durand, teinturier en chapeaux, versée par le citoyen Prudhomme. | 9 75 |
| 2e liste de la maison Buffand. | 28 90 |
| Un groupe de la maison Charbin. | 1 60 |
| 4e liste des ouvriers apprentis de la maison Chevillard: Dreyfuss, 50 c.; Mirochis, 25 c.; Bibot, 25 c.; Hippolyte Coën, 25 c.; Rouquille, 50 c.; Fayolle, 50 c.; Labame, 25 c.; Antoine Brivadi, 30 c.; Benoit Brivadi, 25 c.; Cellonge, 50 c.; Dnhost, 25 c.; Pascal, 50 c.; D. Riche-d, 25 c.; Zuret, 25 c.; Dom-machot, 25 c.; A. C., 25 c.; Joannard, 25 c.; Albert, 25 c.; Charavil, 25 c.; Anselme, 25 c.; Sappé, 25 c.; Alexis Martin, 25 c.; M. Couilloux, 25 c.; M. Isabelle, 25 c.; M. M. M. 25 c. Total. | 7 55 |
| Un citoyen. | 1 .. |
| Un citoyen. | 0 50 |
| Collecte faite chez M. Vaquier, 30, Grande-Rue de la Guillotière, versée par les citoyens Dalloz, Dizy, Devoreille, etc. | 7 .. |
| Les ouvriers de la Maison Girardon frères et Blanchin, versé par Girard. | 7 80 |
| Total de la vingt-quatrième liste | 2773 45 |

Grenoble, 20 novembre 1881, Monsieur le Rédacteur en chef, La chambre syndicale des ouvriers mouleurs de la ville de Grenoble, comprenant et approuvant les justes revendications formulées par les grévistes de Villefranche, croit qu'il est de son devoir de travailler avec les ouvriers de la Maison Girardon frères et Blanchin, versé par Girard.

Cette lutte, entre l'homme et ces rois du désert, offre le plus grand intérêt.

SPECTACLES DU 22 NOVEMBRE 1881

Grand-Théâtre. Relâche. Théâtre des Célestins. 7 heures. — Un Voyage d'agrément, comédie. Les Jocrisses de l'Amour.

Nous vous prions donc de vouloir bien nous inscrire à la suite de votre souscription pour la somme de 12 fr. 35 que nous vous adressons ci-joint et que vous publiez sous la rubrique: « Collette faite parmi les membres de la chambre syndicale des ouvriers mouleurs de Grenoble. »

Nous adressons aux grévistes de Villefranche nos vœux les plus ardents pour le succès de leur lutte, veuillez être auprès d'eux notre intermédiaire.

Recevez, citoyens, nos salutations cordiales. Salut et légalité. Pour la chambre syndicale. Le secrétaire, VIROT.

Salle de l'Alcazar, rue de Séze, aux Brotteaux, dimanche 27 novembre, à 4 heures, AU PROFIT DES GRÉVISTES DE VILLEFRANCHE grande réunion publique organisée par la Fédération des chambres syndicales lyonnaises, la société de prévoyance et la chambre syndicale de la teinture.

ORDRE DU JOUR: Question des salaires. Orateurs inscrits ce jour: BOCKMANN, président de la commission exécutive de la grève de Villefranche. DESCHAMONS, secrétaire de la même commission.

LOENGER, de la chambre syndicale des mécaniciens similaires. Nous faisons un appel chaleureux à tous les travailleurs sans exception pour apporter leur obole à cette grande œuvre humanitaire et secourir nos frères de Villefranche et leurs familles cruellement éprouvées dans la lutte qu'ils soutiennent pour revendiquer leurs droits à l'existence.

Nous espérons que notre appel sera entendu. Pour la fédération, Le secrétaire, L. MATRAY. Pour la société de prévoyance de la teinture lyonnaise, CHAPUIS. Pour la chambre syndicale de la teinture lyonnaise, CHOLLET.

Nota. — Une fanfare prêter son concours à cette œuvre, et jouera la *Marseillaise* à l'ouverture. Cette réunion étant donnée au profit des grévistes de Villefranche, il sera perçu à la porte un droit d'entrée fixe à 0,25 cent.

THÉÂTRES

JUDIC. — LA FEMME À PAPA

Nous avons constaté le succès obtenu par la charmante Judic dans la *Roussotte* et *Néniche*, succès immense et des plus flatteurs.

Dans la *Femme à papa*, l'enthousiasme du public a été plus considérable encore et les ovations et les rappels, plus nombreux.

L'opérette d'Hannequin et Albert Millaud est agréable, légère sans doute, mais d'une légèreté bien loin du scandale, quelques situations sont amusantes et les bons mots fourmillent.

C'est l'histoire d'une jeune fille qu'on vient de marier et qui se trouve subitement transportée, du calme de la vie de famille dans un monde élégant et vif dont elle ne connaît guère les habitudes.

Judic a rendu avec un véritable talent le rôle d'Anna. Au premier acte, elle a été d'une grâce juvénile et d'une gentillesse adorable.

Au second acte, la scène de l'ivresse, si longue et si difficile à jouer, a été surtout admirée.

Judic seule peut se tirer d'une pareille scène sans tomber dans la grotesque; on d'autres feraient par fatiguer le public, d'exagérations ou d'effets de mauvais goût, l'excellente artiste sait donner de l'attrait, de la gaieté et se faire applaudir.

Décidément, Judic est inimitable dans ce genre et c'est une véritable bonne fortune pour nous d'avoir en ce moment l'occasion de l'applaudir.

Au deuxième acte, la chanson du *Colonel* a été dite avec entrain et une verve endiablée; elle a été deux fois bissée.

La représentation a été superbe en tous points; M. Marie Kolb, MM. Emmanuel, Didier, Edouard Georges, en un mot tous les principaux artistes qui composent la troupe ont su se faire applaudir.

Donc, bonne soirée, brillant public et superbe recette.

Après la *Femme à papa*, Mlle Judic a terminé la soirée par *Bras dessus bras dessous*, une délicieuse chansonnette de Villermé et Delormel, dont la musique a été écrite par Planquette.

C'est assurément dans la chansonnette qu'excellait Judic; elle a des façons de dire, des jeux d'expression inimitable.

Cette dernière chansonnette n'était donc pas le moindre attrait de la soirée; aussi a-t-elle été applaudie et bissée avec le plus grand enthousiasme.

Théâtre Bellecour

7 h. 1/2. — La Femme à Papa. Scène-Bouffes. Tous les soirs, représentation variée. Folies-Bergère. Tous les jours, séance de patinage. Ménagerie Bidet (Cours du Midi) A 8 h. 1/2, grande représentation.

COMMUNICATIONS ÉLECTORALES

Comité électoral des républicains radicaux socialistes de la 3e circonscription (du en réunion publique). Tous les électeurs de la 3e circonscription sont invités à assister à une réunion publique qui aura lieu aujourd'hui mardi 22 novembre courant, à huit heures précises du soir, salle de l'Elysée, rue Basse-du-Port-au-Bois.

ORDRE DU JOUR: Audition des Candidats. Pour la commission électorale, BADINIER.

Comité central des républicains radicaux. Les membres de la Commission exécutive sont invités à se réunir ce soir 22 novembre, à huit heures, au local habituel.

Les délégués formant le Comité électoral sont convoqués à cette réunion. Le Secrétaire, Le Délégué, DUBUY, BLANC-DRENETTE.

ÉLECTIONS SÉNATORIALES

Les circonscriptions électorales du Rhône sont invitées à nommer immédiatement des délégués pour s'attacher à la commission nommée le 10 novembre en réunion publique à la Croix-Rousse, à l'effet de choisir des candidats sénatoriaux et d'élaborer le mandat à leur conférer.

Une grande réunion sera également préparée. Ces délégués devront se réunir, munis de procès-verbaux, au siège de la commission, café Thomasset, place de la Croix-Rousse, 3, le vendredi 25 et samedi 28 novembre, au plus tard, à 8 h. du soir.

OBSERVATOIRE DE LYON

TEMPÉRATURE. — Lyon, le 21 novembre, 5 heures soir. Une série de fortes bourrasques passées du nord-est de l'Europe; elles occasionnent des mauvais temps sur les îles Britanniques, la Scandinavie et le nord de la Russie, et leur action se manifeste sur la France par la direction générale des vents qui est du sud et par quelques averses dans le nord.

Sur nos régions, le baromètre baisse lentement et le vent du sud prend un peu de force. Temps probable: ciel nuageux, tendant à devenir pluvieux.

Vu et approuvé: Le directeur de l'Observatoire, ANDRÉ.

CHRONIQUE LOCALE

DOSSIER DE LA POSTE ET DES TÉLÉGRAPHES (Suite). Le service des postes s'est enfin décidé à augmenter son personnel de cinquante-cinq facteurs; mais ces derniers ne commenceront leur service que le 16 décembre prochain.

Malgré cette restriction, nous sommes heureux de féliciter l'administration de ce résultat. Elle vient de faire beaucoup, mais il lui reste encore beaucoup à faire et nous ne saurions trop l'encourager d'entrer sincèrement dans la voie des réformes.

Les bureaux actuels, destinés aux employés sont trop étroits; ces derniers, généralement surchargés de besogne ne peuvent se mouvoir que bien difficilement et perdent ainsi un temps précieux; de simples facteurs leur sont adjoints pour activer leur travail. Ceci n'est guère logique et ne devrait pas exister, surtout pour un travail si important.

Si chacun faisait sa besogne, tout irait bien mieux. Le travail supplémentaire qu'on

fortifications et le rachat des fossés d'enceinte. On sait qu'il était un des plus chauds partisans de l'abolition des servitudes militaires. Il fut nommé président du comité lyonnais et délégué à Paris.

Aux dernières élections au Conseil d'arrondissement, il avait été candidat et avait échoué contre notre ami Fays.

Cette perte sera vivement sentie dans le parti républicain où M. Bailly, fils, possédait de nombreuses sympathies.

Les funérailles auront lieu aujourd'hui à 2 heures 1/2.

Le convoi partira du domicile de M. Bailly père, au Mas du Petit-St-Cyr, commune de Bron.

Un omnibus partira du quai de la Charité, 2, à 1 heure de l'après-midi.

Caisse de prévoyance de la manufacture des Tannacs

Les membres du bureau de la caisse de prévoyance sont heureux du témoignage de confiance qui leur a été donné dans l'assemblée de dimanche.

Le vote qui a approuvé la gestion financière prouve la confiance des sociétaires.

Nous les remercions vivement et nous nous déclarons heureux d'avoir reçu une aussi complète approbation.

N. B. — Les membres du bureau sortant et les nouveaux élus devront se réunir le 23 novembre, à sept heures et demie du soir, au siège de la société, chez M. Bavoizat, restaurateur, rue Duhamel, 9.

Des remerciements seront adressés aux quelques membres sortants pour leur bonne exactitude aux réunions, et leur sincère dévouement à la cause que nous défendons.

Le président, CHARPY.

Denier des Ecoles

La société commencera jeudi prochain, 24 courant, à distribuer des effets d'habillement aux enfants nécessiteux, fréquentant les écoles communales laïques.

L'administration prie la démocratie lyonnaise de lui venir en aide, pour secourir les familles déshéritées de la fortune, afin de pouvoir plus grandement satisfaire aux besoins, hélas ! trop nombreux.

Chacun apporte son obole pour faciliter l'instruction des enfants et faire des hommes libres qui — un jour en comprennent les bienfaits.

Une loterie au profit de l'œuvre vient d'être organisée : chaque série est de vingt billets et donne droit à un lot. (Prix du billet, 50 centimes).

Les personnes généreuses qui voudraient nous faire quelques dons, n'ont qu'à écrire au siège de la société, rue Thomassin, 33 ; on se présentera à leurs domiciles pour les recevoir.

On trouvera aussi des billets chez beaucoup de commerçants dans les six arrondissements. Une affiche apposée à leur vitrine indiquera le dépôt.

Pour plus amples renseignements, s'adresser au bureau, rue Thomassin, 33, de midi à deux heures.

Pour le conseil d'administration : *L'économiste, BAUNIER.*

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES MILITAIRES. — Les Volontaires du Rhône sont heureux de remercier, ici, les artistes qui ont bien voulu prêter le concours de leurs talents à leur premier concert. C'est grâce à eux et à l'appui de leurs membres honoraires que cette Société peut donner plus d'extension à son œuvre, puisque aujourd'hui elle est à même d'armer et d'équiper 400 volontaires ; le but qu'elle s'est proposé, dès son apparition, est donc atteint.

Depuis trois ans que les Volontaires du Rhône existent, ils ont suffisamment donné la mesure de leur vitalité en envoyant au régiment quarante-neuf jeunes soldats engagés volontaires, et dans ce nombre, vingt-deux sont sous-officiers.

Ces résultats pratiques prouvent que cette Société est une école de moralisation et de discipline, et que l'Etat a tout intérêt à encourager l'intérêt matériel de son pays, tout patriote doit aider une œuvre qui poursuit un but digne d'attirer l'attention : d'inculquer l'amour de la Patrie et de former une jeunesse virile.

Aujourd'hui, cette œuvre est d'initiative privée, demain, elle s'imposera.

Ainsi, les Volontaires du Rhône, soucieux d'ouvrir leurs rangs à un plus grand nombre possible de jeunes gens, ont-ils modifié leurs statuts, afin de permettre aux jeunes gens de quinze ans d'entrer dans leur Société.

Les inscriptions seront reçues tous les jours, de 8 heures et demie à 10 heures du soir, au siège social, place du Change, 1.

Le commandant, PANTIN.

Le Maire de Lyon donne avis que le samedi dix décembre prochain, à deux heures du soir, dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville, il sera procédé à l'adjudication aux enchères publiques, de la ferme du pesage, jeattage, cubage et mesurage publics des marchandises de toute nature dans les six arrondissements de la ville de Lyon.

Par décret du 11 novembre, M. Vial, percepteur de Trévoux, 2^e classe, a été nommé à la perception de Villeurbanne (Rhône), 1^{re} classe.

Le Progrès de l'An fait suivre cette nomination des lignes suivantes : « C'est un avancement considérable que M. Vial reçoit. Mais il ne faut pas s'en étonner ; M. Vial est un réactionnaire impénitent. Pour stimuler le zèle des bons serviteurs du gouvernement, nos ministres n'ont, paraît-il, encore rien trouvé de mieux que de récompenser les ennemis de la République. »

Le dernier numéro du *Bulletin municipal* nous apprend que, pendant le troisième trimestre de 1881, les recettes de l'octroi se sont élevées à 2,738,773 fr. 44.

Ce résultat présente un excédent de recettes effectuées de 1877 à 1880 pour les troisième trimestres des mêmes exercices.

L'augmentation obtenue pendant les neuf premiers mois de 1881, par rapport à la recette moyenne des neuf premiers mois de 1877 à 1880 ressort à 505,675 fr. 03 c.

Est-ce une coïncidence ? Une note se présentait hier à trois heures de l'après-midi à l'église Saint-Louis, quai Saint-Vincent.

A peine, les fiancés avaient-ils fait quelques pas dans l'intérieur de l'église qu'ils aperçurent un berceau dans lequel se trouvait un petit chérubin soigneusement emmaillotté.

On a trouvé, piqué aux langes de l'abandonné, un papier sur lequel étaient inscrits ses prénoms.

Le commissaire de police du quartier, prévenu, l'a fait transporter à l'hospice de la Charité.

Un singulier procès va se juger prochainement à Marseille.

On se rappelle qu'en juin dernier, M. et M^{me} Rivoire, de Marseille, faisant une promenade en bateau sur le Rhône, à Oullins, se noyèrent dans le fleuve.

Les deux victimes possédaient une fortune considérable, s'élevant à un million 900,000 francs.

Une grande contestation vient de s'élever au sujet de la succession. Il s'agit de savoir si c'est M. Rivoire qui est mort le premier dans l'accident ou si M^{me} Rivoire.

Les héritiers de l'un et de l'autre ont entamé ce procès en apportant des preuves à l'appui.

Nous serons heureux de donner à nos lecteurs le résultat du jugement prononcé par le tribunal, qui certes va se trouver dans un singulier embarras.

Une pauvre ouvrière couturière, âgée de 40 ans, la nommée Céline Moreau est tombée de faiblesse avant-hier sur le quai Saint-Vincent.

Relévé et immédiatement, elle a été conduite à la pharmacie Chol, où les premiers soins lui ont été prodigués.

Elle a été transportée ensuite à l'Hôtel-Dieu.

Une autre victime de la misère est également tombée de faiblesse le même jour, rue Terme. C'est la nommée Louise-Marie. Après avoir reçu des soins dans une pharmacie voisine, elle a été reconduite à son domicile.

M. Guyot, cordonnier, grande rue de Cuire, a été mordu avant-hier par son chien. Quelques instants après, son enfant était également mordu.

M. Guyot, surpris des violences extraordinaires de l'animal, qui ne reconnaissait plus son maître, l'a fait immédiatement conduire à l'école vétérinaire où il a été constaté qu'il était atteint de la rage.

Des mesures de police ont été prises immédiatement et plusieurs chiens de la localité qui avaient été mordus, ont été soumis à une observation à l'école vétérinaire.

Dans la soirée du 19 courant, vers 10 heures, un négociant en grains du quai des Célestins, M. Jacquier, qui regagnait paisiblement son domicile, était brusquement assailli, dans la rue de Pazzi, par trois rôdeurs de nuit qui, après l'avoir terrassé, cherchèrent à lui enlever sa montre et sa chaîne en or.

Un de ses agresseurs, le sieur Legrand, repris de justice des plus dangereux, a été arrêté, avant-hier, devant le Théâtre-Bellecour, par le gardien de la paix Laurdin, qui l'avait vu rôder sur la place des Célestins le soir de l'agression.

Conduit à la Permanence, Legrand a d'abord nié avec énergie. Il a même essayé d'invoquer un alibi ; mais ses allégations ayant été reconnues fausses, ce triste drôle qui n'a pas subi moins de 4 condamnations, a été écroué.

Un nommé S... qu'on croit être un de ses complices, a été arrêté un peu plus tard par le même gardien de la paix, et il est à présumer que le troisième de ces malfaiteurs, encore inconnu, ne tardera pas à subir le même sort.

On ne peut que féliciter le garde de la paix Laurdin, de l'habileté et du zèle dont il a fait preuve dans cette circonstance.

J.-B. Chollet, passant hier, à 6 heures du soir, sur la place Sathonay, a été renversé par une voiture et foulé aux pieds par le cheval.

Relévé immédiatement, il a été transporté dans une pharmacie voisine où il a reçu les premiers soins.

On a constaté sur la victime de nombreuses fractures à la jambe gauche qui ont nécessité son transport à l'Hôtel-Dieu.

Un négociant de la rue de l'Hôtel-de-Ville, M. Jules Weiss, a perdu, dans le trajet de la place des Cordeliers à la gare de Perrache, un porte-monnaie renfermant une somme de 300 francs.

Le nommé François Gony, maçon âgé de 18 ans, est tombé du deuxième étage rue Sébastopol, hier.

Il s'est fait dans sa chute de fortes contusions au bras et à la jambe gauche.

Il a été admis d'urgence à l'Hôtel-Dieu.

M. Legger, gérant de l'établissement des Folies-Bergères, avenue de Noailles a surpris, dans la nuit du 19 au 20 courant, vers minuit et demi, deux audacieux malfaiteurs qui cherchaient à pénétrer dans cet établissement, après avoir enfoncé une des portes.

Se voyant découverts, ces deux individus ont décampé à toutes jambes.

Une enquête est ouverte par les soins du commissaire de police du quartier.

Le nommé Blond (Pierre), âgé de 60 ans, manœuvre, demeurant rue Mollière, 140, a été écroué sous l'inculpation de flouterie au préjudice de M. Coindre, traiteur, cours Lafayette, 97.

Un feu de cheminée s'est déclaré, avant-hier, sur la place de la Pyramide, au numéro 27.

Le feu a été communiqué par une gainie de cheminée qui traverse les appartements de M. Ducret, locataire de la maison.

Ce commencement d'incendie a été rapidement éteint par deux pompiers du poste de Vaise, aidés de quelques gardiens de la paix.

Les dégâts sont insignifiants.

Un triste accident est arrivé, avant-hier, sur le boulevard des Hironnelles.

De jeunes enfants voyant passer un détachement du 99^e de ligne, musique en tête, suivaient le défilé à côté de la musique ; malheureusement une voiture de remise venant à fond de train en sens inverse renversa une de ces enfants, le nommé Froment, et lui passa sur le corps.

La victime, vu l'état de gravité de ses blessures, a été admise à l'hospice de la Charité.

Un vol avec effraction a été commis au préjudice de M. Braisac, commissionnaire en soierie, rue des Capucins, 24.

Les voleurs se sont emparés d'une somme de 426 fr.

Une enquête est ouverte.

Nous rappelons à nos lecteurs que pour avoir de très bons médicaments et 30 0/0 meilleur marché qu'ailleurs, il faut aller à la Grande Pharmacie des Brotteaux, avenue de Saxe, 82.

SOUSCRIPTIONS

SOU DES ÉCOLES. — Omission du 14 novembre. Collecte faite à la suite d'un assaut de châtiment par M. Thevenot, 3 fr.

Versé par un groupe d'amis de la Grande-Rue de la Guillotière, le 20 novembre, remis par le citoyen Massonnat, 1 fr. 40 c.

COUR D'ASSISES DU RHONE

Audience du 21 novembre

L'ouverture de la session des assises du département du Rhône pour le quatrième trimestre de 1881 a eu lieu aujourd'hui.

M. Monpela, conseiller à la Cour d'appel président ; il était assisté de MM. Sauzet de Fabrias et Olivier, conseillers à la même cour.

L'appel des jurés s'est fait d'abord, puis, sur les conclusions de M. l'avocat général Tallon, la cour a excusé M. Labully, âgé de 74 ans, M. Bottu, qui n'avait pas été cité régulièrement, M. Garel, décédé, et M. Bonneton, malade.

PREMIÈRE AFFAIRE. — INCENDIE

Le premier accusé introduit est le nommé Claude Ferrario, 48 ans, ouvrier passementier, domicilié à Lyon, est accusé d'incendie volontaire.

Le dimanche 5 juillet dernier, vers onze heures du matin, le sieur Madnier, propriétaire au village de la Fontevay, commune de l'Arbresle, remarqua une fumée épaisse qui s'échappait d'une maison appartenant au sieur Corbelle.

Au même instant il vit un jeune homme étranger au pays sortir précipitamment de cette maison et s'éloigner à grands pas. Le sieur Madnier pensa aussitôt que cet individu avait dû mettre le feu à la maison de son voisin, il se mit à sa poursuite, l'atteignit et l'entraîna à la gendarmerie.

Interrogé, cet individu, qui n'était autre que Ferrario, commença par nier sa culpabilité et déclara qu'il avait vu le véritable auteur de l'incendie enflammer volontairement la maison de son voisin.

Interrogé, cet individu, qui n'était autre que Ferrario, commença par nier sa culpabilité et déclara qu'il avait vu le véritable auteur de l'incendie enflammer volontairement la maison de son voisin.

Interrogé, cet individu, qui n'était autre que Ferrario, commença par nier sa culpabilité et déclara qu'il avait vu le véritable auteur de l'incendie enflammer volontairement la maison de son voisin.

Interrogé, cet individu, qui n'était autre que Ferrario, commença par nier sa culpabilité et déclara qu'il avait vu le véritable auteur de l'incendie enflammer volontairement la maison de son voisin.

Interrogé, cet individu, qui n'était autre que Ferrario, commença par nier sa culpabilité et déclara qu'il avait vu le véritable auteur de l'incendie enflammer volontairement la maison de son voisin.

Interrogé, cet individu, qui n'était autre que Ferrario, commença par nier sa culpabilité et déclara qu'il avait vu le véritable auteur de l'incendie enflammer volontairement la maison de son voisin.

Interrogé, cet individu, qui n'était autre que Ferrario, commença par nier sa culpabilité et déclara qu'il avait vu le véritable auteur de l'incendie enflammer volontairement la maison de son voisin.

Interrogé, cet individu, qui n'était autre que Ferrario, commença par nier sa culpabilité et déclara qu'il avait vu le véritable auteur de l'incendie enflammer volontairement la maison de son voisin.

Interrogé, cet individu, qui n'était autre que Ferrario, commença par nier sa culpabilité et déclara qu'il avait vu le véritable auteur de l'incendie enflammer volontairement la maison de son voisin.

Interrogé, cet individu, qui n'était autre que Ferrario, commença par nier sa culpabilité et déclara qu'il avait vu le véritable auteur de l'incendie enflammer volontairement la maison de son voisin.

Interrogé, cet individu, qui n'était autre que Ferrario, commença par nier sa culpabilité et déclara qu'il avait vu le véritable auteur de l'incendie enflammer volontairement la maison de son voisin.

Interrogé, cet individu, qui n'était autre que Ferrario, commença par nier sa culpabilité et déclara qu'il avait vu le véritable auteur de l'incendie enflammer volontairement la maison de son voisin.

Interrogé, cet individu, qui n'était autre que Ferrario, commença par nier sa culpabilité et déclara qu'il avait vu le véritable auteur de l'incendie enflammer volontairement la maison de son voisin.

Interrogé, cet individu, qui n'était autre que Ferrario, commença par nier sa culpabilité et déclara qu'il avait vu le véritable auteur de l'incendie enflammer volontairement la maison de son voisin.

née à cet usage ; laquelle était déposée dans un tiroir voisin.

Leurs soupçons, qui se portèrent aussitôt sur Jacques Roset, ont été pleinement confirmés. Cet individu, arrêté à Genève, a reconnu immédiatement, devant l'autorité de cette ville, qu'il était l'auteur du vol commis chez M. Larchier.

Roset est condamné à cinq ans de prison. Ministère public : M. Talon. Défenseur : M. Niepce.

Tribunal correctionnel de Lyon

Onze condamnations ! C'est avec un pareil actif que Michel François qui n'a pourtant que vingt ans, se présente devant le tribunal correctionnel, à l'audience des flagrats-délits.

Sorti de la maison centrale d'Albervillier, il y a quelques jours à peine, il s'est fait pincer, la main dans la poche d'une dame qui prenait le tramway à la station de Bellecour.

Cet oubli de la galanterie française, lui permit de compléter sa douzaine.

Le tribunal lui inflige 8 mois de prison, après ce Michel doit être un philosophe, et 8 mois de plus ou de moins !

DÉPARTEMENTS

ISÈRE

ARRESTATION D'UNE ACCOUCHEUSE

Grenoble. — Hier, vers trois heures de l'après-midi, le parquet de notre ville, accompagné de M. Faure, juge d'instruction, de M. Girard chirurgien chef de l'hôpital, et de M. Michoud, commissaire de police du 2^e arrondissement, a fait une descente au cours Berriat, dans le domicile de la femme P..., accoucheuse.

Cette dernière se trouvant absente on a fait ouvrir les portes de son logement par un serrurier et aussitôt on a commencé une perquisition qui a amené la découverte de différents objets et d'une petite caisse contenant des plantes abortives.

Dans la soirée, la femme P... a été arrêtée.

Elle a, dit-on, fait des aveux complets sur le crime d'avortement qui lui est reproché.

L'information continue.

Cet événement a jeté un certain émoi dans le quartier du cours Berriat.

LA FÊTE DE L'ÉCHO DE LA TRONCHE

L'Écho de la Tronche a célébré hier sa fête annuelle à l'occasion de la sainte Cécile.

Le matin, la fanfare, ayant à sa tête son vice-président, M. Richard a parcouru les différentes rues de la ville en exécutant sous l'habile direction de M. Welsch, les plus beaux morceaux de son répertoire.

À midi, un grand banquet réunissait, à l'hôtel de l'Europe, une centaine de convives.

Indépendamment du menu bien choisi, le repas a été assaisonné par cette bonne gaîté dauphinoise et par cette franche cordialité qui donnent aux fêtes républicaines un si grand attrait.

Au dessert, l'honorable président M. Biron, a porté un toast aux succès anciens et futurs de la Société, à la municipalité et à la presse.

M. Dantart, conseiller municipal, a répondu au nom de la municipalité. M. Joseph Ande, fils, a prononcé ensuite quelques paroles dans lesquelles, il a rendu hommage au talent de M. Welsch et au dévouement et à l'intérêt que portent à la fanfare MM. Biron, Rambaud et Richard.

Après les toasts et les discours, M. Jules Vachon a exécuté sur le piano une valse, l'Espérance, composition de M. Welsch, puis une chansonnette Jean Gallet a été chantée en patois grenoblois par M. Gande.

Plusieurs membres de la société se sont ensuite fait entendre dans des chansons nettes et des romances très applaudies.

Enfin, le soir, à onze heures, au Casino, a eu lieu le bal qui devait terminer cette fête de famille.

Une collecte faite par MM. Biron, Richard et deux dames, a produit la somme de 143 francs 25 centimes, qui a été versée à la caisse du *Sou des Ecoles*.

A cinq heures du matin, on s'est séparé en se donnant rendez-vous à l'année prochaine.

DERNIÈRE HEURE

TENTATIVE DE MEURTRE AU PARLEMENT ITALIEN

Rome, 21 novembre.

Aujourd'hui, à la Chambre, pendant la discussion du budget de l'agriculture, un revolver a été lancé des tribunes publiques.

L'arme est venue tomber dans l'enceinte des députés, près des commissaires du gouvernement.

Le coup n'est pas parti et le coupable a été arrêté.

CIRCULAIRE DE M. GAMBETTA

Paris, 21 novembre.

Le bruit court que M. Gambetta préparerait une circulaire expliquant la politique extérieure du nouveau cabinet et principalement la ligne qu'il compte suivre relativement à la Tunisie.

REUNION D'ÉVÊQUES

Paris, 21 novembre.

Une réunion de plusieurs évêques a eu lieu à Saint-Sulpice. Elle était présidée par l'archevêque de Paris, à l'occasion de la fête du Grand Séminaire.

Parmi les présents : MM. Freppel, Maret, évêque de Sura.

L'archevêque de Paris part demain pour Rome assister aux fêtes de canonisation de Labre.

DÉRAILEMENT

Paris, 21 novembre.

L'express de Paris à Modane a déraillé ce matin, près de Saint-Albain.

Cinq voitures de première et deux de deuxième ont été renversées sur le talus.

L'ÉLECTION DE SAINT-LOUR

Paris, 21 novembre.

La validation de M. Amagat avec blâme a été rejetée par la sous-commission par 9 voix contre 8.

M. Achard, rapporteur, conclura à l'invalidation.

BOURSE DU BOULEVARD

PARIS — Lundi 21 novembre, 11 h. soir.

3 0/0, 86 02
5 0/0, 146 57
Rente, 89 75
Turc, 43 22
Extérieure, 27 15/16
Intérieure, ...
Égyptienne, 363
Banque ottomane, 746 25
Hongrie, ...
Russie, ...

Rio, 737 50
Union, ...
Alpine, ...
Chemins turcs, ...
Lander-Bank, ...
Poncier, ...
Lombards, ...
Chang-Lond, ...
Consolidés, ...
Crédit français, ...

Variétés

UNE MÈRE

(Suite et fin.)

En effet, la flamme du foyer aidait à l'éclairage de la salle, quand les mains de Micou, comme d'immenses écrans, avaient intercepté la lumière ; la veuve avait tourné la tête pour se rendre compte de cette ombre subite ; en voyant son amant presque aux genoux de sa fille et lui parlant bas, elle avait pâli, et ses dents s'étaient serrées. Voyant sa fille lui répondre, ses yeux avaient jeté de fauves lueurs ; ne se contenant plus, la moussé aux lèvres, elle se précipita sur Annette, la prit sur le bras, la dressa sur ses pieds et lui jeta à la face :

— Ah ! ça gueuse, t'as donc tous les vices. Propre à rien ! faut-il encore que tu me fasses rougir, en t'en faisant conter par les hommes... mais t'as donc rien dans l'âme ; fais-les donc ! allons ! monte là haut, traînée !

La jeune fille ne répondit pas. une pâleur livide s'étendit sur son visage, deux larmes mouillèrent ses yeux, elle ramassa les chiffons qu'elle taillait et, obéissante, elle se dirigea vers sa chambre.

La veuve pinça Micou en lui disant à mi-voix :

— Pourquoi que t'écoutes cette enfant, coureur ?

Micou éclata de rire, et revint prendre sa place auprès des joueurs ; la veuve monta rejoindre sa fille.

On entendit bientôt au-dessous de la salle comme la chute d'un corps, puis des cris étouffés.

Un joueur dit :

— Bon ! via là. Nette qui reçoit son affaire... je parie que c'est pour Micou. Micou sourit.

— Quel vaurien que ce Micou, dit un autre en lui frappant sur l'épaule. Le gars éclata de rire.

— La petite aura des noirs demain, reprit le premier. Quatrième au valet, trois as : sept !

Et la partie continua. Quelques instants après, la veuve redescendit, elle dit à Micou :

— Tu sais, tu ne la verras plus, voilà assez de temps que vous vous faites de l'œil... Je l'envoie à Paris demain.

Micou rit, prit la Heutin par la taille et l'embrassa. La paix était faite...

La neige tomba toute la nuit. Le matin, la veuve conduisit sa fille à la voiture du chemin de fer. La pauvre enfant, pâle et grelottante, portait un petit paquet. Quand le conducteur sonna du pifon, la mère mit cinq francs dans la main de sa fille et lui dit :

— Ton voyage est payé ; demain matin tu seras à Paris ; quelqu'un que tu connais te prendra à la gare pour te placer en apprentissage... tâche de te bien conduire, que j'aie pas à rougir de toi... Adieu.

La voiture partit. Un voisin observa à la veuve qu'elle avait oublié d'embrasser son enfant.

— C'est l'émotion, dit-elle.

Le lendemain, à quatre heures du matin, Annette arrivait à Paris ; dans la salle d'attente, elle vit un jeune homme qui semblait chercher quelqu'un... elle le reconnut, et, rougissante, elle abattit son capuchon pour n'être pas vue.

C'était un ancien ami de sa mère.

UNE LACUNE COMBLÉE

Parmi les personnes affaiblies par l'âge, par la maladie, par le travail ou par toutes autres causes débilitantes, il en est peu qui n'aient point fait usage du quinquina associé à un ou plusieurs médicaments qui au lieu de combattre les propriétés toniques, fébrifuges, anti-périodiques et reconstituantes qu'il possède, lui font perdre, à l'état de combinaisons mal entendues, le peu de fruit qu'on a déjà beaucoup de peine à retirer de son emploi isolé. Combien de médecins, en effet, ont été forcés de le proscrire à leurs malades, à cause des crampes d'estomac, des éblouissements et des bourdonnements d'oreille que provoque son extrême amertume; combien de gens, confiants dans les propriétés citées plus haut, après avoir absorbé ce remède sous toutes les formes (vin, pilules, sirop, etc.) se sont trouvés tout étonnés d'arriver, au bout d'un certain temps, à un résultat inverse de celui qu'ils attendaient. On dirait véritablement que la nature, en donnant le quinquina d'une saveur qui le fait rejeter des estomacs d'une saveur si agréable, ait voulu nous mettre en garde contre ce qu'elle nous avait donné de l'autre.

En raison des inconvénients que nous venons de signaler, si l'action physiologique du quinquina sur l'homme en santé, dit le savant docteur Trouseau, n'est pas aussi innocente qu'il a pu à quelques théoriciens de le proclamer, combien plus cette action se fait-elle sentir sur l'individu qui vient lui demander un soulagement à ses maux. Chaque fois que le remède se trouve offensé, l'estomac est là comme une sentinelle pour dire aux remèdes aussi bien qu'aux aliments; halte-là, vous ne passerez pas, ou si vous passez, vous ne serez ni modifiés par le suc gastrique ni absorbés par l'économie.

C'est ce que n'ont jamais compris les spécialistes. Aussi, y avait-il une lacune qui empêchait de tirer du quinquina tout l'avantage qu'on était en droit d'attendre d'un médicament aussi précieux. Il appartient à M. Léon Bertrand, pharmacien à Lyon, de venir combler cette lacune. Compréhensif avec raison que dépasser le but n'était pas l'attendre, au lieu d'associer ce remède aux éléments les plus disparates et les moins assimilables, il s'est appliqué simplement à la recherche des moyens les plus propres à faire profiter de ses merveilleuses vertus toniques, apéritives et reconstituantes les personnes les plus faibles et les plus délicates. Ces moyens, il les a trouvés dans la

diastase unie aux principes aromatiques du café, du cacao, de la vanille et de l'écorce d'orange. Ces substances, ajoutées dans les proportions les plus heureuses au vin qui porte son nom, ont permis à M. Bertrand de réaliser pour le quinquina l'idéal rêvé par le médecin: en faire supporter sans fatigue ce précieux produit, sans nuire à ses propriétés médicamenteuses, aider la salive par la diastase à la digestion complète du pain et des matières amylacées offrir enfin au malade une délicieuse boisson qui vient justifier cette maxime d'Hippocrate qu'il a prise pour devise: «Celui-là seul atteint la perfection qui joint l'utile à l'agréable.»

Le VIN BERTRAND se trouve chez son inventeur, rue Confort, 12, à Lyon, et dans toutes les pharmacies de France et de l'étranger.

AU REMONTOIR

Horlogerie de Confiance
Aug. DESPORTES
14, Quai de Vaise, Lyon
Nettoyage de montre..... 2 fr. 50
Grand ressort de Genève..... 2 fr.
Réveil, depuis..... 4 fr. 50
Montres à cylindre, argent depuis 25 fr.
Tout est garanti

GUÉRISON radicale des Maladies de la peau, dartres, eczéma, des affections récentes et anciennes, par l'Extrait de Salsepareille de la pharmacie LANGLADE, rue Thomassin, 8. — Consultations gratuites tous les jours.

MAISON DE SANTÉ

et de Convalescence
A MEYZIEU (ISÈRE), PRÈS LYON
Hydrothérapie, électrothérapie, lactothérapie. Traitement spécial des affections nerveuses et osseuses, sous la direction du docteur COURJON, de la Faculté de Paris.
Soins donnés par les religieuses

L'ÉCHO VINICOLE

Organe de la production et du commerce des Vins
PARAISANT A LYON, LE DIMANCHE
Ce journal se recommande au commerce des vins et spiritueux par l'exactitude et l'importance des renseignements qu'il publie chaque semaine de tous les principaux centres vinicoles.
Prix de l'abonnement: 10 fr. par an.
Adresser les demandes d'abonnement à M. A. GODARD, administrateur-gérant, quai de la Guillotière, 6, et rue de Bonnel, 2, à Lyon.

Maison recommandée par le bon marché, la solidité et la bonne exécution de ses nouvelles poses de Dents et Dentiers artificiels, dont la forme et la nuance sont exactement semblables aux dents naturelles, se plaçant sans douleur et sans extraction de racines.
POMPIÈRE, dentiste
BREVETÉ S. G. D. G.
107, Cours de la Liberté, LYON
Opérations. Plombage, Nettoyage des Dents, etc., etc.

GAZETTE AGRICOLE & VITICOLE

journal paraissant tous les dimanches et qui a été choisi par le comité d'études et de vigilance pour la destruction du phylloxera dans le département du Rhône, pour la reproduction de tous ses documents, rapports, procès-verbaux, etc., etc.
On s'abonne au bureau du journal, à Lyon, rue de la Bourse, 14.
Prix: 8 francs par an

En Vente partout
la troisième livraison illustrée
MÉMOIRES DE MONSIEUR CLAUDE
CHIEF DE LA POLICE DE SURETÉ SOUS LE SECOND EMPIRE
Deux Livraisons par semaine
Une Série tous les 15 Jours
10 C. LA LIVRAISON — 50 C. LA SÉRIE
Dépôt spécial chez M. EYRARD, Libraire, 47, rue des Archers, près la rue de la République, LYON.

DÉCOUVERTE HUMANITAIRE
Guérison radicale et sans douleur des maux de dents accidentels ou chroniques et de tous les inconvénients de la bouche, par l'Élixir SOUVERAIN des ALPES en 5 à 10 minutes. — Dépôt chez M. ROYER, coiffeur, 2, rue d'Algérie, à Lyon, et chez les principaux coiffeurs.

MALADIES DES FEMMES
Les dérangements et l'affaiblissement du système nerveux, sont radicalement guéris dans le plus grand nombre de cas, par l'emploi seul de la Ceinture PUY-LAURENT, bandagiste, 5, rue de la Barre, Lyon. Utile grossesse et suites de couches.

BANQUE GÉNÉRALE DE LYON

Rue de la Bourse 8 et 10
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 3,250,000 F.
Reçoit les dépôts d'argent aux conditions suivantes:
A vue, 2 0/0
A 3 mois, 3 0/0
A 6 mois, 4 0/0
A 1 an, 4 1/2 0/0
A 2 ans et au-dessus, 5 0/0
Ordres de Bourse. Paiement de coupons. Avances sur titres

Huitième Année
LE COURRIER DU COMMERCE
Journal des Halles & Marchés
Donnant le cours des Grains, Farines, Vins, Spiritueux, Sucres, Cafés, Laines et Produits divers.

Nous attirons tout particulièrement l'attention des Marchands de Grains, Farines, Meuniers, Grainetiers, Boulangers et Epiciers, sur

LE COURRIER DU COMMERCE

Paraisant à Lyon
Le Jeudi et le Dimanche
Il donne le cours exact des Blés, Farines et autres céréales de tous les pays.
Il possède de nombreux correspondants dans tous les principaux centres de production de France et de l'étranger, dont il publie dans chacun de ses numéros un compte-rendu.

Toutes les Informations du Courrier du Commerce sont puisées aux meilleures sources et présentées avec la plus scrupuleuse impartialité.
On s'abonne en adressant un mandat-poste de 15 francs, à M. A. GODARD, propriétaire-gérant, Rue de Bonnel, 2, angle du Quai de la Guillotière, Lyon.

COMBIEN DE PERSONNES

meurent de la poitrine faite de tous les jours? Nous recommandons le nouveau traitement d'un des plus célèbres spécialistes de Lyon, M. DIDIER, médecin, rue de l'Hôtel-de-Ville, n° 57; les bronchites, catarrhes, asthmes, la phthisie, sont soulagés de suite; la toux diminue, les sueurs cessent, l'appétit, les forces, la santé reviennent. Cabinet de 11 à 4 h., et par correspondance
Dépuratif du sang et des humeurs. Sirop de Bœchet du Serpent de Lyon, 32, rue Lanterne.

HERNIES

Guérison sûre, sans aucun relâche par les bandages perfectionnés LAURENT PUY, bandagiste, Rue de la Barre, 5, Lyon.

20.000 fr. sont offerts à la personne qui prouvera qu'elle n'est pas revenue à la vie par l'emploi de l'Élixir anti-anémique de Saint-Antoine. (Anémie, chlorose, pâles couleurs, dysménorrhée, etc.) Dépôt: Pharmacie, 3, rue Dubois, Lyon, et toutes les pharmacies.

HYGIÈNE DU TEINT

Eclaircir le teint, poir la peau du visage, la raffiner si son tissu se relâche, et par là, effacer ou retarder les rides, tel est le problème que résout, depuis trente-deux ans, le Lait antihépatique ou Lait Candès.
Employé selon le cas (il y a une instruction), le lait dissipe, masque de grossesse, taches de rousseur, son, lentilles, hâle, efflorescences, gerçures, boutons, rougeurs, rugosités et autres altérations de la peau du visage qu'il rend et conserve élastique, ferme et mûre, coupé de trois quarts d'eau: c'est la meilleure des eaux de toilette.
CANDÈS et Cie, boulevard St-Denis, 26, et chez les parfumeurs et coiffeurs.

GUÉRISON de la PHTHISIE PULMONAIRE

et de la Bronchite chronique, traitement nouveau. Brochure de 136 pages, 43e édition, par le docteur JULES BOYER, de Paris. — Envoi franco contre 1 fr. 50 en timbres-poste, à M. Didier, Libraire-éditeur, place de l'École de Médecine, 23, Paris. Se trouve aussi à Lyon dans les pharmacies Bernoud, 3, rue de la République; Es-tragnat, place Kléber; Faivre, place des Terreaux.
Dr Gaillard, 1, quai de la Charité, Lyon
Le Directeur-Gérant, TONY LOUP
Lyon. — Imprimerie du Réveil Lyonnais, rue des Marronniers, 8.

L'AVENIR DES FAMILLES

Société mutuelle d'Assurances pour la reconstitution des Capitaux

Siège Social: Rue de la République, 61 — LYON

LISTE DES CENT NUMÉROS ayant droit au remboursement de Cent francs par suite de la répartition du 14 octobre 1881, faite en présence des intéressés.

| | | | | |
|--------|--------|--------|--------|--------|
| 5 | 15.065 | 30.125 | 45.185 | 60.245 |
| 758 | 15.818 | 30.878 | 45.938 | 60.998 |
| 1.511 | 16.571 | 31.631 | 46.691 | 61.751 |
| 2.264 | 17.324 | 32.384 | 47.444 | 62.504 |
| 3.017 | 18.077 | 33.137 | 48.197 | 63.257 |
| 3.770 | 18.830 | 33.890 | 48.950 | 64.010 |
| 4.523 | 19.583 | 34.643 | 49.703 | 64.763 |
| 5.276 | 20.336 | 35.396 | 50.456 | 65.516 |
| 6.029 | 21.089 | 36.149 | 51.209 | 66.269 |
| 6.782 | 21.842 | 36.902 | 51.962 | 67.022 |
| 7.535 | 22.595 | 37.655 | 52.715 | 67.775 |
| 8.288 | 23.348 | 38.408 | 53.468 | 68.528 |
| 9.041 | 24.101 | 39.161 | 54.221 | 69.281 |
| 9.794 | 24.854 | 39.914 | 54.974 | 70.034 |
| 10.547 | 25.607 | 40.667 | 55.727 | 70.787 |
| 11.300 | 26.360 | 41.420 | 56.480 | 71.540 |
| 12.053 | 27.113 | 42.173 | 57.233 | 72.293 |
| 12.806 | 27.866 | 42.926 | 57.986 | 73.046 |
| 13.559 | 28.619 | 43.679 | 58.739 | 73.799 |
| 14.312 | 29.372 | 44.432 | 59.492 | 74.552 |

Toutes les sommes versées à la Société à titre de primes sont remboursées au moins vingt fois aux souscripteurs.
A la répartition ci-dessus plusieurs porteurs de Polices qui n'avaient encore versé qu'une seule prime de un franc ont eu la chance de recevoir cent francs plus neuf cents francs de titres libérés.

Les répartitions ont lieu tous les trois mois; la prochaine aura lieu en janvier 1882.
Une souscription de un franc par mois payable pendant soixante mois au plus, assure le remboursement d'un capital de mille francs.
Une souscription de cinq francs par mois payable également pendant soixante mois seulement, donne droit, au choix du souscripteur, à cinq mille francs de titres de la Société ou à trois mille francs, plus une obligation Ville de Lyon concourant à tous les lots y compris celui de cent mille francs.
Tous les titres émis par la Société sont garantis par un dépôt de ventes françaises ou de valeurs prescrites par le décret du 22 janvier 1865.

UN JEUNE HOMME

Offre ses soirées à partir de 8 heures pour travaux de comptabilité. S'adresser à l'Agence Fournier, 44, rue Confort, n° 2367.

AU GRAND BON MARCHÉ

18, Rue de la Barre (en face le pont de la Guillotière)
La plus importante Maison de VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS
Pour hommes et jeunes gens, PANTALON DRAP NOIR INDÉCHIRABLE, 7 fr. 50

L'ANÉMIE

L'anémie, sous ses diverses formes, est, de nos jours, l'une des affections qui préoccupent le plus le médecin: elle est la cause médiate ou immédiate, de la plupart des malaises, des troubles fonctionnels, des maladies si nombreuses pour lesquelles l'homme de l'art est journellement consulté. Considérée en elle-même, l'anémie n'est pas autre chose qu'une diminution proportionnelle, plus ou moins importante, des globules rouges du sang, lesquelles globules sont précisément l'élément vivifiant de ce fluide; en sorte que la quantité d'eau augmentée dans le sang à mesure que les globules rouges y diminuent, et que le liquide réparateur, perdant toute aptitude pour sa fonction, ne porte plus dans les organes qu'une lymphie stérile, au lieu des principes vivifiants qui doivent leur donner la vitalité. Il résulte des travaux des docteurs Andral et Gavarret, qu'une faible diminution des globules rouges du sang n'est pas compatible avec l'état de santé, au moins présent et apparent; mais il y a dès lors tendance à la chlorose (pâles couleurs); la résistance vitale est sensiblement affaiblie, et on constate bientôt un affaiblissement, soit général, soit local, de l'organisme. Il n'y a pas encore de maladie proprement dite, mais une prédisposition à l'influence de toutes les causes morbides extérieures qui nous environnent sans cesse. C'est ainsi que la phthisie la plus souvent pour cause originelle, est un état anémique plus ou moins marqué, auquel on a d'abord prêté d'autant moins d'attention qu'il s'est lié à une période pendant laquelle une certaine dépression des forces s'observe sans causer d'étonnement, la période de la croissance. Il est d'ailleurs d'autant plus difficile, pendant cette période, de constater l'anémie (elle existe le plus ordinairement), qu'elle n'est pas un obstacle à la croissance, l'enfant grandit, se développe d'une manière en apparence normale, et les malaises, l'abattement, la prostration qu'il éprouve peuvent trouver une explication suffisante soit dans l'application et l'assiduité aux études qu'il poursuit d'ordinaire à cet âge. Mais si la croissance s'effectue les organes se développent à la façon de ces plantes étioilées qui, venues sous un épais ombrage impénétrable aux rayons du soleil, se sont élevées sans prendre ni forces ni consistances, et dépérissent bientôt au moment où elles devraient se couvrir de fleurs et de fruits.
On reconnaît généralement l'anémie à la pâleur des téguments, à la décoloration des lèvres et des ongles, l'essoufflement, aux névralgies de la tête et de la poitrine, à la dyspepsie, au manque d'appétit, aux palpitations, à la syncope et au bruit du souffle des vaisseaux du cou; mais souvent tous ces indices manquent, et alors la maladie est d'autant plus dangereuse qu'elle fait à l'état latent de rapides progrès, jusqu'à devenir promptement incurable. Elle entraîne de la langueur et de la faiblesse musculaire, l'insapitude aux travaux de l'esprit, la perte du sommeil, une diminution notable de la mémoire, des rêves, des cauchemars, du délire et de l'hallucination. Elle précède et accompagne la chorée ou danse de St-Guy, l'hystérie, la plupart des névroses, et surtout le chlorose. Chez un grand nombre d'enfants et de jeunes personnes, mêmes adultes de constitution délicate, elle provoque une toux opiniâtre qui est causée, non par une phtisie des muqueuses de l'appareil respiratoire, mais par une débilité de ces organes résultant d'un appauvrissement du sang; aussi cette toux résiste-t-elle aux meilleurs pectoraux.
Si l'anémie affecte plus particulièrement les enfants et les jeunes personnes, aucun âge n'est à l'abri de son atteinte: les adolescents les adultes, les convalescents, les vieillards y sont sujets; aussi est-ce rendre service à tous que de signaler une préparation d'une efficacité vraiment remarquable, l'Élixir anti-anémique de St-Antoine.
C'est le réparateur par excellence: il régénère le sang, développe les globes rouges, reconstruit les forces assimilatrices et donne à tout l'organisme la résistance vitale, grâce à laquelle il peut échapper aux influences morbides extérieures. Particulièrement recommandé aux jeunes filles, il favorise chez elle le travail de la nature et fait disparaître tous les malaises d'une période ordinairement pénible; il supprime toute propension à la chlorose et fait circuler dans les veines un sang riche et vermeil. Les jeunes femmes trouvent dans cet Élixir un puissant cordial, qui facilite singulièrement leur nouvel état. Un peu plus tard il sera pour elles un utile adjuvant de la grossesse, puisqu'il fournit directement la substance nécessaire au développement de l'enfant dans le sein de sa mère, en même temps qu'il répare chez celle-ci la fatigue de la gestation, et qu'il s'oppose aux troubles de la digestion si fréquents dans cet état. Pendant l'allaitement, il infuse dans le lait le principe d'une alimentation généreuse et abondante, par cela même qu'il purifie et enrichit le sang de la mère. Les convalescents, quelle que soit d'ailleurs la vigueur antérieure de leur constitution, y trouvent un bienfait auxiliaire. À l'aide de quels réparateurs promptement les pertes de substances et d'énergie vitale subies par le fait de la maladie; il rend aux vieillards un service du même genre, et entretient chez eux la vigueur de l'âge mûr. Chez les femmes parvenues à l'âge critique, il supprime tous les malaises qui sont le cortège habituel de cette difficile et dangereuse période, pendant laquelle il est essentiel de conserver au sang sa richesse normale, et à toute l'économie une grande énergie vitale. Chez tous, l'Élixir anti-anémique fait disparaître les troubles intestinaux, la constipation, les irritations d'entrailles, l'obésité, le lymphatisme, la toux provoquée par un appauvrissement du sang, etc. Par son action tonique, il est un précieux fébrifuge et un puissant préservatif en temps d'épidémie.
Dr. T. A.

DÉPÔT PRINCIPAL: à la Pharmacie rue Dubois, 3, LYON
ET DANS TOUTES LES BONNES PHARMACIES

TOPIQUE BERTRAND AÎNÉ

Le seul ayant été breveté et dont la vente a été permise par arrêt de la Cour de cassation du 8 juillet 1854. Quarante ans de succès. — INFALIBILE contre les douleurs rhumatismales, les névralgies, sciaticques, congestions cérébrales, ophthalmies, douleurs de reins, luxations de poitrine, pleurésies, toux rebelles, etc. Peu de maladies ne reçoivent un soulagement immédiat par son application. — Prix suivant grandeur, de 50 cent. à 3 fr. — Se vend à LYON, chez l'inventeur, place Bellecour, 21. (Franco par timbres ou mandats).
AVIS. — Se méfier des imitations. Exiger comme garantie la signature BERTRAND AÎNÉ, et l'usine ci-contre. — SE TROUVE DANS TOUTES LES PHARMACIES.

MAISON PELLERIN-BARDIN

LYON — 41, Cours Morand — LYON
SPÉCIALITÉ DE COSTUMES D'ENFANTS
Dessins et exécution de Broderies
LINGERIE CONFECTIONNÉE
Trousseaux & Layettes

LA MAISON

Ch. BON rue Bellecordière, 10 (au mande par la société et l'élegance de ses articles, tels que: Malles, Sacs de voyage, Gibecières, cartables, etc. (Gros et détail).
ne tomberont plus si vous avez le soin de vous servir de la Pommade cheveline Ramognino qui en favorise la croissance, les fait pousser, lors même que le bulbe aurait été désorganisé. On voit journellement les personnes qui ont usé de la Pommade cheveline pour leur toilette, elle fait disparaître les pellicules, grasses et farineuses de la tête tout en donnant de la souplesse et du brillant à la chevelure quelle parfume agréablement. — Le pot, 2 fr., le demi-pot, 1 fr. 25. Envoi contre timbres-poste, 30 cent. en sus. — Dépôt à Lyon, Bunoz, pharm. pl. St-Pierre, 1; à Montélimar, Brun, pharmacien; à Saint-Etienne, pharmacie Delyy.

ON demande un garçon de peine pour magasin. A. M. DEBOS, rue Jean-de-Tourne, 7.

POUR UN COMMERCE de Liquides

On demande à louer ou acheter dans Lyon un local de 500 à 600 mètres, avec caves, appartements au-dessus. Répondre aux initiales F. G. H., poste restante, Lyon, Terreaux.

ON DEMANDE A LOUER

Un vaste local, situé entre Bellecour et la rue Grenette, pouvant servir pour les réunions d'une société de secours mutuel. Adresser les offres à la 442e société des commis et employés de commerce, 3, r. Stella.

20 Centimes le rouleau et au-dessus; choix considérable et concurrence impossible. Papiers peints, rue Hippolyte-Flandrin, 49, près la rue d'Alger. Envoi au dehors, cartes, échantillons sur demande.

GRANDE PHARMACIE DES BROTTEAUX

LYON — 82, Avenue de Saxe et 25, rue Cuvier — LYON

HERBORISTERIE ET DROGUERIE

Vastes Laboratoires hors barrières
Maison ne redoutant aucune concurrence pour le bon marché, la pureté et la bonne préparation de ses produits
Ordonnances médicales tarifées 30 pour cent au-dessous des prix ordinaires des autres pharmacies

SEUL ET UNIQUE DÉPÔT DU ROB DÉPURATIF DU DOCTEUR SAN-PIETRO, DE MADRID
Infaillible contre les acrétes et les vices du sang, démangeaisons, rougeurs, dartres, boutons, douleurs, etc.
C'est par milliers que l'on compte les guérisons obtenues par ce précieux dépuratif
Prix net, 5 fr. 50 le litre et 3 fr. le demi-litre — Remise 10 pour cent par 6 litres

PRÉPARATION SPÉCIALE EN GRAND DE TOUS LES VINS DE QUINQUINA

au Bordeaux, Malaga, Madère, Frontignan, écorces d'oranges amères, ferrugineux, etc.
Vendus à des prix extraordinaires de bon marché
Envoi à domicile, dans Lyon et la banlieue, dans les deux heures de la réception de l'ordre. Expédition en province franco pour toute demande atteignant le chiffre de 25 francs

ON DEMANDE à louer appartement de quatre pièces bien aérées, à prendre en juin 1882, de Bellecour aux Terreaux, 3e ou 4e étage. Ecrire à l'Agence Fournier, 44, rue Confort, n° 2367.

OCCASION

A VENDRE deux billards réparés à neuf, s'adresser rue Brignaud, 90. Réparations de billards et meubles en tous genres.

CHAPELLERIE

Maison RIVIER seurs
Fondés en 1842
43, rue Centrale, et rue de l'Hôtel de Ville, 80
Prix fixes

INJECTION BARRAJA

vraie infaillible
Seule et unique au monde guérissant les maladies secrètes les plus invétérées. — Prix, 4 fr. Cours Lafayette, 115, Lyon